

## Grenelle de l'environnement

## Le tableau des mesures au 25 mars

Pour vous y retrouver dans la nuée d'annonces et de propositions dont a accouché le Grenelle, *Environnement Magazine* poursuit la publication de son tableau de suivi des mesures, actualisé au 25 mars, à comparer au « point zéro » paru dans notre numéro de décembre 2007.

	Mesures annoncées fin octobre	État d'avancement au 25 mars
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passer les surfaces bio cultivées de 2 à 6 % en 2010 et à 20 % en 2020.</li> <li>• Un repas bio par semaine dans les cantines publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fonds de structuration des filières de l'agriculture biologique, doté de 3 millions d'euros par an pendant cinq ans, a lancé un premier appel à projets. Date limite de candidature : 5 mai.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension des cultures commerciales d'OGM.</li> <li>• Création d'une haute autorité sur les OGM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil d'État a confirmé le 19 mars la validité juridique de l'arrêté de suspension de la culture du maïs MON 810 attaqué par l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM) et plusieurs sociétés semencières.</li> <li>• L'Assemblée nationale a démarré le 1<sup>er</sup> avril la lecture de la loi OGM.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de 50 % l'usage des pesticides, « si possible dans les dix ans ».</li> <li>• Suppression des 50 pesticides les plus dangereux d'ici à la fin de 2012 (dont 30 en 2008).</li> </ul>	Rien de nouveau à signaler.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan pour l'autonomie énergétique des exploitations agricoles.</li> </ul>	Rien de nouveau à signaler.
AIR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan particules ciblant les PM<sub>2,5</sub>.</li> <li>• Indice de qualité de l'air intérieur.</li> </ul>	Rien de nouveau à signaler.
BÂTIMENT	<p>Neuf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les bâtiments, équipements publics et tertiaires en basse consommation (50 kWh/m<sup>2</sup>) dès 2010. Intégration systématique des énergies renouvelables. Toutes les collectivités pourront vendre de l'électricité sur le réseau.</li> <li>• Logements privés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2010 : passage à la réglementation THPE ;</li> <li>- 2012 : généralisation de la basse consommation ;</li> <li>- 2020 : tous les logements neufs passifs ou à énergie positive.</li> </ul> </li> </ul> <p>Existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments publics : bilan carbone obligatoire, rénovation des bâtiments de l'État dans les cinq ans. Objectifs énergétiques variables selon la taille de la collectivité et la nature des bâtiments.</li> <li>• HLM : mise aux normes accélérée du parc, en commençant par les 800 000 logements les plus dégradés.</li> <li>• Bâtiments Anru : anticipation des normes futures, financement bonifié.</li> <li>• Privé : rénovation du crédit d'impôt « développement durable », « prêts CO<sub>2</sub> » à taux réduit, outils de préfinancement ; DPE amélioré à chaque cession de logement et de locaux tertiaires, obligation de rénovation à l'étude ; effort particulier sur la classe G du DPE d'ici à 2012 ; plan de formation professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise du rapport définitif d'Alain Maugard.</li> <li>• Philippe Van de Maele a rendu son rapport définitif.</li> </ul>
BRUIT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résorption en cinq à sept ans des points noirs les plus dangereux.</li> <li>• Triplement des budgets consacrés à la lutte contre le bruit routier et ferroviaire.</li> <li>• Revalorisation de la TNSA.</li> <li>• Observatoires du bruit dans les grandes agglomérations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comop Bruit présidé par Dominique Bidou a rendu son rapport définitif. Celui-ci propose la création d'une ingénierie technique, financière et administrative permettant de grouper les traitements en matière de bruit et d'énergie dans le bâtiment.</li> <li>Il propose également un cahier des charges relatif à la création d'observatoires du bruit dans les grandes agglomérations.</li> <li>• Le sénateur Jean-Louis Masson a déposé une proposition de loi « tendant à réglementer les nuisances sonores le long des infrastructures autoroutières construites avant 1992 ».</li> </ul>
DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité à la prévention</li> <li>• Taxer le suremballage</li> <li>• L'incinération qu'en ultime recours</li> <li>• Valorisation énergétique obligatoire en incinération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sacs plastiques : un député propose de créer une écotaxe sur les sacs plastiques non biodégradables (sacs de caisse, sacs pour fruits et légumes, sacs poubelle) adossée à la future loi-cadre Grenelle.</li> <li>• Point vert textile : d'après le dernier Écho des filières, le projet de décret « relatif au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures ou du linge de maison neufs destinés aux ménages » était en cours d'examen au Conseil d'État, début mars. Provisoirement appelé Eco TLC, il est boudé par les associations d'élus (lire p. 8).</li> <li>• Point vert Dasri : d'après le dernier Écho des filières, le projet de décret instituant partiellement une responsabilité élargie du producteur a été notifié à la Commission européenne.</li> <li>• Fiscalité : point de blocage sur la question de la TGAP enfouissement et incinération, puisqu'une taxe ne peut être affectée. Or le produit doit financer des plans locaux de prévention. Idem pour la taxe sur les produits « fortement générateurs de déchets », dont l'Ademe est chargée de dresser une première liste dans la perspective de la loi de finances 2009. Idem aussi pour la TEOM avec part variable et budget annexe, qui obligera les communes à constituer de nouveaux fichiers.</li> </ul>
EAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Épuration, protection des captages, qualité écologique des cours d'eau...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Louis Borloo a confirmé la généralisation des inventaires du patrimoine, et l'obligation faite à toutes les communes de publier les taux de fuites et de rendement des réseaux.</li> </ul>

<b>ÉNERGIE ET CLIMAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaffirmation du Facteur 4.</li> <li>• Règle des 3 x 20 : 20 millions de tep de renouvelables supplémentaires en 2020 et 20 % de renouvelables dans la consommation finale d'énergie.</li> <li>• Étiquetage CO<sub>2</sub> des produits de la grande distribution d'ici à 2010.</li> <li>• Allègement de la fiscalité sur les produits à faible contenu en carbone.</li> <li>• Taxe carbone à l'entrée du territoire pour les produits importés à fort contenu en carbone, ou achat obligatoire de quotas de CO<sub>2</sub>.</li> <li>• Bilan carbone obligatoire pour toute personne morale, publique ou privée.</li> <li>• Retrait des lampes à incandescence, extension de l'étiquette énergie, modes veille moins consommateurs.</li> <li>• ENR: Plan biomasse, Plan chaleur renouvelable, révision de la PPI.</li> <li>• Programme de R &amp; D pour la séquestration géologique du CO<sub>2</sub>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est acquis que l'objectif de réduction de consommation de 54 TWh (2006-2009) imposé aux producteurs d'énergie à travers les certificats d'économie d'énergie sera revu à la hausse, mais le coefficient multiplicateur n'est pas fixé.</li> <li>• On ne parle plus d'obligations mais de simples recommandations aux entreprises pour la réalisation d'un bilan carbone ou d'un diagnostic d'efficacité énergétique.</li> </ul>
<b>GOVERNANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumettre tous les grands projets publics à une décision négociée à cinq (État, patronat, syndicats, collectivités et ONG).</li> <li>• Réformer le Conseil économique et social.</li> <li>• Droit à la transparence totale des informations environnementales et de l'expertise, y compris sur le nucléaire et les OGM.</li> <li>• Insuffler une culture de l'évaluation en regroupant les 45 instances concernées.</li> <li>• Élargir la loi NRE à des entreprises non cotées et aux entreprises publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Louis Borloo a confié au député de la Meuse, Bertrand Pancher, la mission de définir les critères de représentativité des acteurs environnementaux en vue de leur participation au Conseil économique et social réformé. Il devra également proposer de nouveaux schémas de concertation pour toutes les grandes décisions environnementales.</li> <li>• Le Comité opérationnel « gouvernance RSE » a remis à Jean-Louis Borloo un rapport d'étape sur l'application et l'extension éventuelle de la loi NRE aux entreprises d'au moins 300 salariés. Le nombre d'entreprises concernées passerait de 750 à 3 500.</li> </ul>
<b>MER ET NATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme national de lutte contre l'artificialisation des sols.</li> <li>• Création d'une « trame verte ».</li> <li>• Mécanismes de compensation de la biodiversité.</li> <li>• Pour une pêche « de haute qualité environnementale ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de la Fondation scientifique pour la biodiversité réunissant organismes publics de recherche, ONG environnementales et entreprises et regroupant les activités de l'Institut français de la biodiversité et du Bureau des ressources génétiques. Missions: coordination de la recherche et information du grand public.</li> <li>• Trames verte et bleue: mission confiée à Alsace Nature (lire l'article « L'Alsace tisse sa trame verte » dans notre dernier numéro (EM n° 1665, p. 37). Trois pistes de réflexions avancées par le président du Comop n° 11 (sénateur Paul Raoult): intégrer cet enjeu lors de la révision des plans locaux d'urbanisme (PLU), possibilité de préemption de zones humides pour les agences de l'eau et systématisation des bandes enherbées le long des rivières.</li> </ul>
<b>NUCLÉAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de nouveaux sites, mais « nous ne devons pas renoncer à cette énergie » (Nicolas Sarkozy). Transparence totale des informations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien de nouveau à signaler.</li> </ul>
<b>POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arbitrer toutes les décisions publiques en intégrant leur coût pour le climat et la biodiversité. Justifier les décisions « non écologiques ».</li> <li>• Réaliser le bilan carbone de chaque ministère et chaque administration.</li> <li>• Clauses environnementales dans le Code des marchés publics.</li> <li>• 100 % de véhicules propres au renouvellement de la flotte des administrations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien de nouveau à signaler.</li> </ul>
<b>RECHERCHE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 milliard d'euros sur quatre ans sur les énergies et les moteurs, la biodiversité et la santé environnementale.</li> <li>• Chaque euro pour le nucléaire sera compensé sur les technologies propres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien de nouveau à signaler.</li> </ul>
<b>SANTÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction des produits phytosanitaires contenant des CMR de classes 1 et 2 à usage domestique et pour les lieux publics.</li> <li>• Création de pôles recherche santé-environnement fédérant 400 chercheurs.</li> <li>• Définition d'un PNSE II sur 2009-2012.</li> <li>• Mission parlementaire sur l'organisation de la veille environnementale.</li> <li>• Déclaration obligatoire de la présence de nanoparticules dans les produits.</li> <li>• Campagne de mesure de la pollution électromagnétique induite par la téléphonie mobile, revoir les seuils d'émissions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien de nouveau à signaler.</li> </ul>
<b>SOLS POLLUÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever l'inventaire et hiérarchiser les actions pour 2010.</li> <li>• Plan d'action sur la réhabilitation des stations-service fermées et sites pollués orphelins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien de nouveau à signaler.</li> </ul>
<b>TRANSPORTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doubler le réseau de TGV: 2 000 km d'ici à 2020.</li> <li>• Augmenter de 25 % la part du fret ferroviaire d'ici à 2012.</li> <li>• Plus de nouvelles routes et autoroutes, sauf « cas de sécurité, de congestion ou d'intérêt local ».</li> <li>• 1 500 km de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre.</li> <li>• Réduction de moitié des émissions du transport aérien. Taxe sur le kérosène.</li> <li>• Transport fluvial: confirmation du canal Seine-Nord Europe, préparation du débat public sur Saône-Moselle, programme d'autoroutes maritimes.</li> <li>• Bonus-malus pour les achats de voitures neuves, indexé sur CO<sub>2</sub> et particules.</li> <li>• Écotaxe kilométrique pour les poids lourds, versée à l'Afitf.</li> <li>• Péages urbains non écartés (loi d'expérimentation proposée).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon le Gart, le financement de l'État dans les opérations de transport en commun en site propre (TCSP) est revu à la baisse. Une définition restrictive des dépenses subventionnables, (dont l'exclusion du matériel roulant), et des taux de subventions pourraient faire diviser par deux les 4 milliards attendus de l'État. Concernant l'Île-de-France, la question des ressources reste posée. La voie envisagée est celle de l'avenant au contrat de projet État-Région (CPER) après la tenue du CIACT, qui interviendra au deuxième semestre.</li> <li>• Versement transport (VT): il serait augmenté de 0,1 % en Île-de-France et les AOTU de moins de 100 000 habitants auraient la possibilité de majorer jusqu'à 0,9 % le taux maximum en cas de réalisation d'une infrastructure de transport en site propre ou de type bus à haut niveau de service. Enfin, un VT pourrait être perçu dans les communes touristiques de moins de 10 000 habitants qui se doteraient d'un PDU.</li> <li>• On s'oriente vers une évolution des compétences des collectivités territoriales en matière de stationnement. Elles pourraient en particulier fixer elles-mêmes le montant des amendes dans une limite de plafond.</li> <li>• Péage urbain: pas de texte sur le sujet dans la loi Grenelle.</li> </ul>
<b>URBANISME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de reconquête des centres-villes en déclin.</li> <li>• Plan de développement des écoquartiers.</li> <li>• Scot: généralisation dans les zones sensibles; renforcer leur caractère opposable; y introduire des critères de performance énergétique et d'émissions de GES.</li> <li>• Généraliser les plans climat territoriaux d'ici à la fin de 2012 pour les communautés d'agglomération ou urbaines et les PNR.</li> <li>• Introduire l'adaptation aux changements climatiques et la maîtrise de l'énergie dans les objectifs de l'aménagement du territoire.</li> <li>• Lutte contre l'étalement urbain: étude d'impact obligatoire pour toute nouvelle zone; objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espace dans les documents d'urbanisme; création de « zones de densification environnementale » à proximité des transports en commun.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comop 28 « Collectivités exemplaires » préconise d'inciter financièrement toutes les collectivités territoriales à se doter d'un plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Il propose également que l'objectif de neutralité carbone soit intégré dans les PADD des agglomérations de plus de 50 000 habitants.</li> <li>• Selon l'AMF, l'ensemble des documents d'urbanisme pourrait être regroupé dans un « plan communautaire de développement durable », dont l'élaboration serait confiée aux communautés d'agglomération ou aux communautés urbaines. Les communes pourraient toujours mettre en place un plan local d'urbanisme à condition qu'il soit conforme au plan communautaire.</li> </ul>